



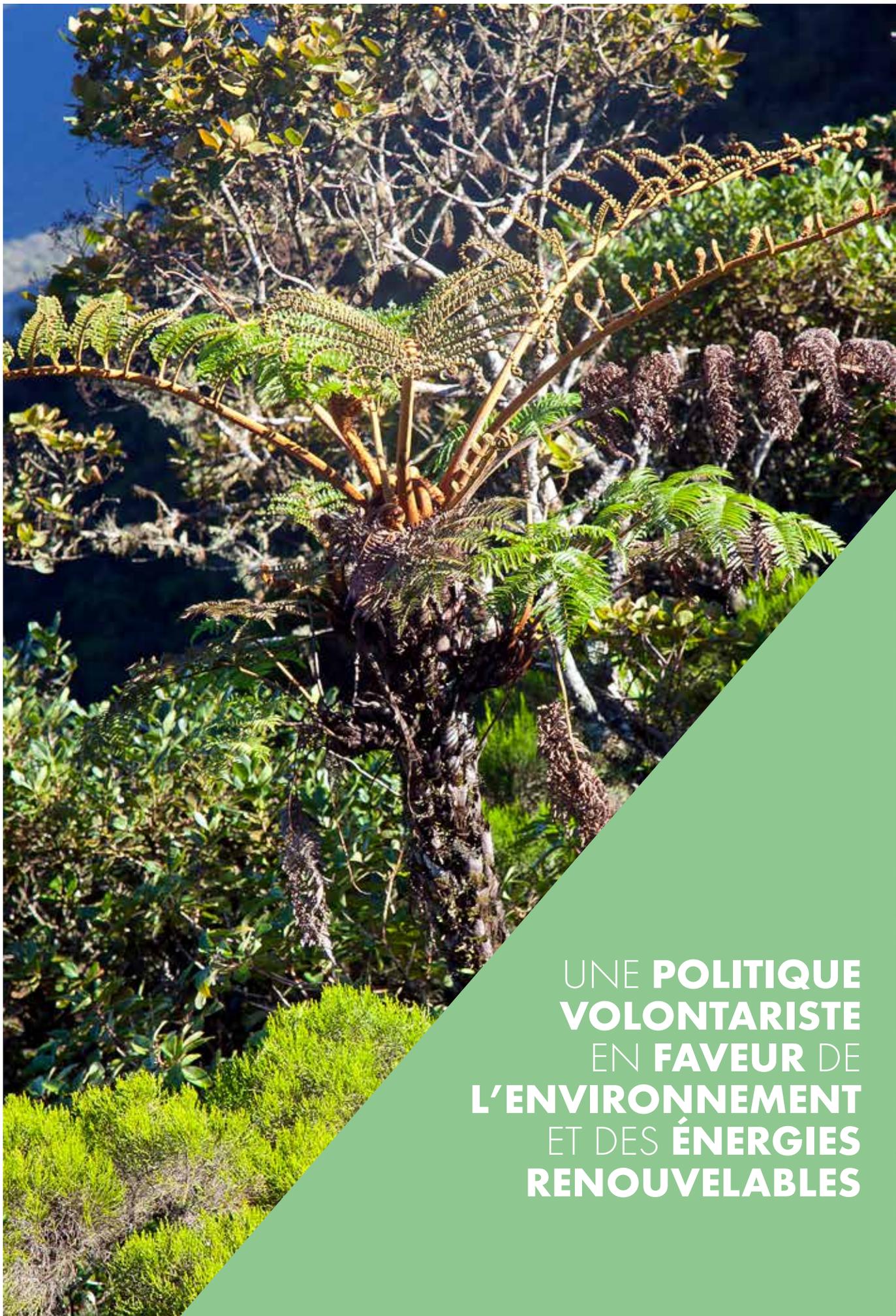
LA RÉUNION,
ÉCO POSITIVE
CONSTRUIRE NOTRE
MODÈLE VERTUEUX

SOMMAIRE

I. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

II. UNE POLITIQUE TRANSVERSALE À TRAVERS LES GRANDS CHANTIERS
RÉGIONAUX

III. LA PLANIFICATION DES DÉCHETS ET UN SCÉNARIO « ZÉRO DÉCHET »
CRÉATEUR D'EMPLOIS



**UNE POLITIQUE
VOLONTARISTE
EN FAVEUR DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**



I. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

A// LES RÉUNIONNAIS, ACTEURS ENGAGÉS ET ACTEURS POUR LA PLANÈTE

Avec ses pitons, cirques et remparts classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, La Réunion fait partie des 34 hot spots de la biodiversité dans le Monde.

La Région Réunion, en charge de la stratégie économique et du développement durable, conduit depuis plusieurs années à travers son programme « La Réunion, île solaire et terre d'innovation » des actions visant à sensibiliser la population aux questions liées à la préservation de l'environnement et au développement des énergies nouvelles.

Chaque année, la Région organise en partenariat avec WWF France le PANDATHLON: une manifestation éco sportive qui permet de récolter des fonds pour soutenir une association locale œuvrant pour la préservation de l'environnement.

La Région a également lancé le concept des «green days, nous sommes tous écolos». objectif: inciter les jeunes à mieux appréhender la protection et la valorisation de la Nature sous différents angles: géologique, historique, sociologique.

La Région Réunion impulse cette dynamique volontaire dans toutes ses interventions et notamment dans le domaine des déplacements et du transport, dans la conduite des grands chantiers d'infrastructures publiques et dans l'implémentation des solutions produisant des énergies renouvelables.



LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fait aujourd'hui l'objet d'une révision et pourrait être adoptée par décret interministériel début 2020. En bref, c'est :

- un programme intensifié d'actions de maîtrise de l'énergie intégrant un volet sensibilisation,
- une conversion des centrales charbon en centrales 100 % biomasse,
- un déploiement optimal des énergies renouvelables notamment solaires,
- pas de valorisation énergétique des déchets pour produire de l'électricité en cohérence avec le PRPGD et le scénario « zéro déchets » à l'horizon 2030,
- favoriser le stockage et tous autres moyens (pilotage, effacement ...) pour éviter toute nouvelle turbine à combustion (TAC),
- conforter la transition vers un système de transport propre, efficace et durable.





B// DES DISPOSITIFS DE PROXIMITÉ CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le secteur de l'énergie, des dispositifs concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer le volume d'importation de carburant fossile, augmenter le nombre de logements équipés en chauffe-eau solaire donner aux Réunionnais un meilleur accès aux énergies renouvelables :

- le dispositif chèque photovoltaïque
- le dispositif écosolidaire
- le dispositif SLIME

| ÉCOSOLIDAIRE |

UN PROGRAMME LOCAL DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le dispositif écosolidaire vise à apporter une aide financière aux familles bénéficiant de revenus modestes, afin de permettre l'équipement du logement en chauffe-eau solaire.

L'aide apportée couvre le montant HT du matériel et de sa pose. Seule la TVA (8,5% ou 2,1% selon l'âge de la maison) reste à charge de la famille.

Détails de l'aide apportée :

- à hauteur de 500€ HT par EDF
- à 70 % restant par le FEDER
- à 30 % restant par la Région Réunion.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ SONT LES SUIVANTS :

- être propriétaire occupant de son logement individuel
- être soit non imposable (le quotient familial doit être inférieur au plafond en vigueur fixé par l'état. En 2018, ce plafond était de 9 807 € pour 1 part)
- soit bénéficiaire du chèque énergie
- soit éligible à l'accompagnement à la complémentaire santé.

LES
CHIFFRES
DE 2011
À 2018

✓ 12 890 000 €

✓ 5 628
DOSSIERS ÉTUDIÉS

✓ 4 324
CHAUFFE-EAU SOLAIRES
INSTALLÉS

LES IMPACTS CHIFFRÉS >>

Électricité évitée grâce à la pose
de CESI dans le cadre du
dispositif écosolidaire

= 6,8 gWh
par an en 2018

| CHÈQUE PHOTOVOLTAÏQUE |

Le dispositif « chèque photovoltaïque » permet l'attribution d'une subvention régionale à des particuliers ou à des agriculteurs qui en font la demande pour l'installation de centrales photovoltaïques individuelles, acquises auprès d'un professionnel partenaire du dispositif.

Les prestations éligibles au dispositif sont l'installation complète en toiture de centrales photovoltaïques raccordées au réseau, couplées ou non à un système de stockage, de puissance comprise entre 1 et 9 kWc.

LE MONTANT DE L'AIDE VERSÉE PAR LA RÉGION RÉUNION S'ÉLEVE À :

1 000 € À 3 000 €

par subvention accordée,
pour les installations
sans système de stockage,

2 000 € À 6 000 €

par subvention accordée,
pour les installations avec stockage.

LES
CHIFFRES
DE 2011
À 2018

✓ **1 174**
DOSSIERS **PAYÉS CUMULÉS**
DISPOSITIFS CPV / STARTER

✓ **3,87 MW_c**
PUISSANCE **INSTALLÉE**

✓ **6 000 MWh**
PRODUITS EN 2018

✓ **5,065 M€**
INVESTIS



.....

| LE SLIME |

UN DISPOSITIF DÉDIÉ À LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

.....

Le SLIME est un véritable dispositif d'accompagnement, qui est développé à l'échelle nationale. À La Réunion, il est mis en œuvre par la SPL Énergies Réunion et financé par la Région Réunion et EDF. Il est conçu comme un guichet unique, qui permet de faciliter le repérage des ménages en situation de précarité énergétique et d'alimenter les dispositifs d'aide existants. Les publics ciblés sont les ménages qui ont, par exemple, formulé une demande d'aide FSL, qui sont accompagnés par les CCAS, La Fondation Abbé Pierre, l'ADIL ou le CAUE Réunion, ou encore des résidents de groupes d'habitat social.

Les visites à domicile sont réalisées par les équipes de la SPL Énergies Réunion, qui remettent les équipements fournis gratuitement par EDF Réunion : lampes LED, régulateurs de débit, douche économe, des équipements fournis dans le cadre des opérations Agir Plus. Les foyers peuvent à la suite de la visite, en fonction de leur situation, être orientés vers les dispositifs d'aide à l'installation de chauffe-eau solaire, d'isolation de leur logement, vers les conseils dispensés par l'ADIL, le CAUE ou les EIE de La Réunion, vers un accompagnement budgétaire...

Les ambassadeurs de l'énergie font partie intégrante des équipes de la SPL Énergies Réunion. Au nombre de 15, ils interviennent aux 4 coins de l'île pour aller à la rencontre de ces familles.



LA RÉUNION, MEILLEURE ÉLÈVE DES DIAGNOSTICS ÉNERGIE

Le dispositif SLIME Réunion est à l'heure actuelle le dispositif le plus important sur l'ensemble du territoire national en termes de nombre de visites. Depuis sa mise en place en 2014, 14 500 familles ont bénéficié de visites à domicile. L'objectif est également de diminuer la consommation des familles : chaque année, ce sont 5,8 MWh qui sont économisés par foyer (soit environ 60€).



Les familles qui ont reçu une visite à domicile ont vu leur facture baisser

**DE 15 %
en moyenne**

Les seules économies générées par les petits matériels fournis durant la visite peuvent s'élever

**À PRÈS DE
60€
par an**

Et dans le cas d'un accompagnement pour la mise en place d'un chauffe-eau solaire, les économies annuelles peuvent atteindre

170€

C// UNE AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ À LA RÉUNION

La Région Réunion s'est engagée dans la démarche de création d'une ARB dès 2017. Une déclaration d'intention a été signée le 14 juin 2018 en présence de Jean-Jacques Pourteau (délégué outre-mer de l'AFB), de la DEAL et de représentants d'associations et acteurs de la biodiversité (Réserve Marine, Parc national de La Réunion, Nature Océan Indien, CIRAD, APLAMEDOM, Université de La Réunion, Globice...).

Une ARB est **une organisation spécifique à chaque région**, en fonction du contexte (diversité des acteurs, enjeux de biodiversité, outils de planification existants...) et des ambitions partagées (projet de territoire). Cette organisation varie d'une région à l'autre, tant au niveau des instances choisies (structure juridique ou dispositif de gouvernance) que des missions partagées qui y sont exercées.

L'ARB de La Réunion intègre une dimension régionale sur le volet climat et biodiversité.

La convention de partenariat signée le 14 mars 2019, fixe les modalités d'intervention et de coopération entre la Région, l'AFB et l'État pour la démarche de préfiguration, de définition et de mise en place d'une Agence Régionale de la Biodiversité à La Réunion. Elle fixe aussi le rôle de chacun.

La Région co-anime cette démarche avec l'AFB et l'État et préside le comité de pilotage. **Ce comité élargi au Conseil Départemental, au Parc national de La Réunion et à la Réserve Marine, s'inscrit totalement dans une démarche de concertation territoriale.**



D// DES PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX POUR MIEUX AGIR ENSEMBLE



nrg4SD (the Network of Regional Governments for Sustainable Development)

Cette organisation internationale sans but lucratif représente des États et des Gouvernements régionaux pour le développement durable. Depuis le 7 septembre 2015, Didier ROBERT assure la vice-présidence de NRG4SD pour la zone Afrique.

THE °CLIMATE GROUP

The Climate Group

Pour participer au programme « Clean Revolution », La Réunion devient la première région ultra marine à intégrer The Climate Group. Il s'agit d'une Organisation Non Gouvernementale qui fédère 78 membres dans le Monde. Parmi les grands principes qu'elle défend et partage : réduire les effets des émissions de gaz à effet de serre.



WWF France

La Région Réunion a signé une convention avec WWF France et sa présidente Isabelle AUTISSIER le 30 novembre 2012. Dans cet accord cadre, le WWF France et la Région Réunion s'engagent à mettre en place des événements de sensibilisation et de mobilisation des populations visant à préserver et valoriser la biodiversité réunionnaise, tout en suscitant une modification des comportements environnementaux et en faisant la promotion d'éco gestes citoyens (exemple : le Pandathlon).





III. DES PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX POUR MIEUX AGIR ENSEMBLE

DES PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX POUR MIEUX AGIR ENSEMBLE



R20 « Region of climate action »

La Région Réunion a signé son adhésion le 24 juin 2013. Présidée par Arnold SCHWARZENEGGER, le R20 est une organisation internationale qui réunit gouvernements locaux, entreprises privées, institutions financières, institutions académiques, organisations gouvernementales, organisations intergouvernementales et agences des Nations Unies. Objectifs : développer et mettre en place des projets durables au niveau des Régions partout dans le Monde.



L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN)

La Région est membre de l'IUCN depuis avril 2015. Cette organisation environnementale qui soutient la recherche scientifique et gère des projets de terrain dans le monde entier et qui rassemble les gouvernements, les ONG, les organisations des Nations Unies, les entreprises et les collectivités locales en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des lois et de bonnes pratiques.

La Réunion et les Îles Fidji, deux territoires insulaires confrontés au même défi énergétique et climatique

Confrontés aux mêmes enjeux environnementaux, La Réunion et les Îles Fidji mettent en commun au travers d'un jumelage, leurs expériences et savoir-faire dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergé-

tique, du développement durable, de la préservation, de la biodiversité et de la lutte contre les effets du réchauffement climatique. Objectif : travailler sur de nouvelles solutions permettant d'adapter les modes de vie et de consommation au changement climatique et à l'accès aux énergies renouvelables. Approuvé par l'Australie et l'Union Européenne, ce partenariat illustre l'indispensable solidarité entre les « Small Island States », premiers territoires impactés par le réchauffement climatique.



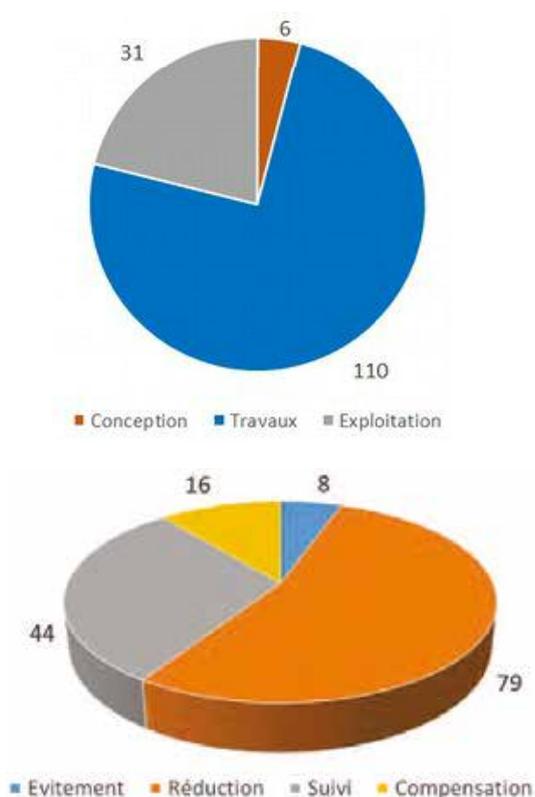


UNE **POLITIQUE**
TRANSVERSALE
À TRAVERS
LES **GRANDS**
CHANTIERS
RÉGIONAUX



LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL : PRÈS DE 150 MESURES BLEUES ET VERTES POUR L'ENVIRONNEMENT

LE PROGRAMME DE MESURES ENVIRONNEMENTALES À LA HAUTEUR
DES ENJEUX COMPREND 147 MESURES ENVIRONNEMENTALES,
ISSUES DES AUTORISATIONS « ENVIRONNEMENT »



UN SUIVI RIGoureux

La collectivité s'assure de la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent de mesures permettant d'éviter, réduire, suivre en continu et compenser les potentiels impacts résiduels du chantier. Ainsi, une organisation environnementale garantissant un suivi contradictoire des différentes problématiques environnementales a été mise en oeuvre :

- sur les chantiers, les responsables environnement des entreprises s'assurent quotidiennement des bonnes pratiques environnementales ;
- par sa présence sur le chantier et l'intervention de bureaux d'études spécialisés, **EGIS, le maître d'oeuvre, s'assure du respect et de l'efficacité des mesures mises en oeuvre par les entreprises ;**
- l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Environnementale, le groupe **Biotope/Artelia, effectue** pour le compte de la Région **une visite des chantiers au moins 2 fois par mois.**
- la **Direction d'Opération de la Nouvelle Route du Littoral (DORL), centralise, analyse les différentes données environnementales et informe les services de l'État ;**

- **les services de police de l'environnement de l'État effectuent à leur convenance des contrôles inopinés et réguliers ;**

- au moins 2 fois par an, la Région présente un bilan environnemental au Comité Technique du Projet qui rassemble les services de l'État et les collectivités concernées ;

- un comité scientifique regroupant des experts indépendants internationaux est consulté au minimum deux fois par an également et autant que de besoin sur les différents aspects environnementaux du projet.

LA PRÉSERVATION DES MAMMIFÈRES MARINS

Les eaux réunionnaises sont notamment fréquentées par deux espèces de cétacés qui relèvent d'enjeux particulièrement forts, car fréquentant la zone de façon assidue (le Grand Dauphin de l'Indo-Pacifique, présent toute l'année au sein d'une bande côtière restreinte et donc potentiellement exposée aux effets du chantier ; la Baleine à bosse, présente uniquement pendant l'hiver austral et particulièrement emblématique et sensible aux perturbations anthropiques.)

Le chantier de la Nouvelle Route du Littoral prévoit, depuis sa conception, diverses mesures pour préserver la faune marine :

DES MESURES D'ÉVITEMENT CONTRE LE BRUIT :

- avant et après les travaux bruyants sous-marins, des survols ULM permettent de s'assurer de l'absence de mammifères marins : en cas de présence à proximité, les travaux ne démarrent pas ;

- les entreprises respectent des seuils de bruits parmi les plus contraignants au monde. Les niveaux de bruit sont suivis par 4 hydrophones fixes implantés à 750 m du chantier et à 20 m de profondeur qui mesurent le bruit sous-marin en continu et en temps réel (contrôle extérieur Nortekmed), un dispositif d'alerte en temps réel (SMS générés automatiquement au Maître d'oeuvre) activé en cas de dépassement des niveaux de bruit autorisés et des mesures par hydrophones embarqués effectuées de manière hebdomadaire par les entreprises.

- des dispositifs spécifiques sont mis en place par les entreprises pour s'affranchir des travaux bruyants sous-marins (limitation des travaux bruyants pendant la saison des baleines, mise en place de rideaux de bulles pour contenir les bruits sous-marins et utilisation d'explosifs sous-marins non détonants pour les digues et viaduc, travaux « hors d'eau » pour la réalisation des batardeaux du Viaduc de la Grande Cannelle, dispositif d'éloignement des individus avant des opérations potentiellement bruyante/ramp up ...)





LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL :

PRÈS DE 150 MESURES BLEUES ET VERTES POUR L'ENVIRONNEMENT

DES MESURES DE COMPENSATION :

- L'ÉQUIPE QUIÉTUDE est une équipe dédiée pour la mise en oeuvre d'une démarche opérationnelle de suivi de l'activité de whale watching à La Réunion. Il s'agit de maintenir voire renforcer, pour la durée du chantier, les conditions de quiétude des mammifères marins à l'échelle des eaux réunionnaises, et plus particulièrement sur les secteurs concernés par les activités de « whalewatching ».

Objectif : garantir la quiétude des mammifères marins dans les « zones refuges » par la sensibilisation des acteurs (professionnels et particuliers) présents sur le plan d'eau et à terre au respect des règles d'approche et d'observation des dauphins, des baleines et des tortues marines, ainsi que par l'animation et la promotion du label O2CR (Observation Certifiée Responsable des Cétacés à La Réunion).

LA PROTECTION DES OISEAUX MARINS

La Réunion abrite six espèces d'oiseaux marins reproducteurs, dont quatre appartiennent à la famille des Procellariés :

- Le Pétrel de Barau *Pterodromabarau* et le Pétrel noir de Bourbon *Pseudobulweriaaeterrima* sont endémiques de La Réunion et classés respectivement « En danger » et « En danger critique d'extinction » par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN2017).

- Le Puffin du Pacifique *Ardennapacifica* et le Puffin tropical *Puffinusbailloni* sont classés comme non menacés (« Préoccupation mineure ») à l'échelle mondiale, en raison de leur aire de répartition indo-pacifique vaste et de leurs effectifs mondiaux importants (IUCN2017).

Ces quatre espèces sont localement protégées par arrêté ministériel.

Le chantier de la Nouvelle Route du Littoral prévoit, depuis sa conception, diverses mesures pour préserver l'avifaune :

DES MESURES D'ÉVITEMENTS ET DE RÉDUCTION CONTRE LES ÉCHOUAGES :

Sur le chantier des éclairages respectueux de l'avifaune marine sont mis en place avec :

- des lumières de couleurs jaune-orangées et orientées vers le sol, afin de ne pas attirer et désorienter les oiseaux ;
- 50 jours d'interdiction d'éclairage en période d'échouage massif (réparties entre les mois de décembre et avril)

DES MESURES DE COMPENSATION :

La Région accompagne et finance le plan de conservation des puffins de La Réunion et le plan national d'actions en faveur du Pétrel de Barau 2018-2027 dans le cadre des mesures compensatoires associées à la construction de la Nouvelle Route du Littoral. **Ces plans élaborés et rédigés par l'UMR Entropie en collaboration avec la SEOR (Société d'Études Ornithologiques de La Réunion) sous pilotage de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de La Réunion,** ont pour objectifs la sauvegarde à long terme du Pétrel de Barau et la mise en oeuvre d'une stratégie de conservation pour les puffins de La Réunion.

Ces actions pour la conservation de ces deux espèces bénéficient d'un programme européen LIFE+ (2014 - 2020), piloté par le Parc National de La Réunion et rassemblant de nombreux partenaires.





LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL :

PRÈS DE 150 MESURES BLEUES ET VERTES POUR L'ENVIRONNEMENT

LA QUALITÉ DE L'EAU – LA PROTECTION DES ZONES SENSIBLES

4 BOUÉES DE MESURES DE LA TURBIDITÉ EN CONTINU ET EN TEMPS RÉEL

sont placées au niveau des zones sensibles :

- 2 sur le Banc des Lataniers : une du Groupement « digues » (GTOI) et une du contrôle extérieur spécialisé (IX-Survey) ;
- 2 au niveau Pointe du Gouffre : 1 bouée du contrôle extérieur spécialisé (IX-Survey) et 1 bouée du Groupement « Viaduc » (Vinci)

UNE SURVEILLANCE EN CONTINU DES VARIATIONS DU TAUX DE MATIÈRES EN SUSPENSION AVEC :

- un barrage anti-MES (matières en suspension) au niveau du Banc des Lataniers,
- 8 points de suivis réguliers pour les MES repartis sur l'ensemble de la zone de travaux, auxquels s'ajoutent de nombreux contrôles aléatoires.
- ce suivi a mis en évidence, des concentrations moyennes 10 fois inférieures au seuil à respecter.
- 1 fois par mois : 8 stations à 3 profondeurs en référence côtière + 3 stations à 3 profondeurs en référence eaux profondes
- 3 fois par semaine des prélèvements au débouché des ravines (au moins 3 ravines) à 3 profondeurs.

LA PRÉSERVATION D'ESPÈCES ENDÉMIQUES VÉGÉTALES ET LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La Région Réunion s'est engagée à mettre en oeuvre le chantier NRL dans le respect de l'environnement, aussi bien dans sa conception que dans sa réalisation. Le chantier n'impacte pas directement le milieu terrestre constitué de la falaise et du Massif de La Montagne.

Néanmoins, au vu de l'intérêt marqué par la présence d'une flore rare à l'échelle de l'île voire de l'océan Indien, certaines espèces font l'objet de mesures compensatoires et de suivi.

CONSERVATION D'ESPÈCES ENDÉMIQUES COMME LE BOIS DE PAILLE-EN-QUEUE

Parmi les mesures compensatoires, la rédaction et la mise en oeuvre d'un **Plan Directeur de Conservation du Bois-de-Paille-en-Queue à La Réunion** synthétise les connaissances sur cette espèce spécifique, identifie les dangers menaçant l'espèce à La

Réunion (manque de connaissances sur l'espèce, menace des espèces envahissantes, problème de foncier...), et propose des fiches d'actions hiérarchisées par degré de priorité.

En juin 2016, la Région, la DEAL et le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) ont signé une convention concernant la mise en oeuvre de la mesure « MC-T03 » au titre du chantier de la NRL. **Sous le pilotage de la DEAL, le Conservatoire assure l'étude des espèces végétales remarquables identifiées, notamment sur la falaise entre Saint-Denis et la Possession.**

Dans le cadre de cette mesure, trois espèces sont concernées :

- la mucune géante : non endémique de La Réunion, elle connaît une large répartition. Bien que quelques études existent ailleurs, l'espèce reste méconnue en local ;
- le bois de paille en queue : espèce endémique des Mascareignes (Réunion et Maurice), il a quasiment disparu à l'île Maurice (plus qu'une dizaine d'individus). La responsabilité de sa conservation revient donc surtout à La Réunion qui, elle, comptabilise environ 6 000 individus, tous concentrés sur la falaise entre Saint-Denis et la Possession ;
- le bois de senteur blanc : très souvent observé dans les années 80, seuls cinq pieds existent encore à l'état naturel. Le Plan National d'Action pour sa conservation a été rédigé en 2011 à la demande de l'État. Dans le cadre des mesures compensatoires NRL, la Région a soutenu la mise en oeuvre de certaines actions de conservation (inventaire de la collection du Conservatoire et (re)reproduction de l'espèce).

Un suivi environnemental de la flore et des habitats de la falaise de la Route du Littoral est également assuré, dans le cadre du chantier de la NRL, par le bureau d'étude ECO-MED. Outre le suivi du bois de paille-en-queue, Ecomed a mis en place une étude sur la résistance au sel de l'espèce par rapport aux espèces envahissantes présentes sur la falaise, en partenariat avec le Conservatoire Botanique. Cette action préconisée dans le Plan Directeur de Conservation de l'espèce, a été matérialisée par le recrutement d'une étudiante de Master BEST (Biodiversité et EcoSystèmes Tropicaux) à l'Université de La Réunion qui assure le bon déroulement des tests et l'observation des résultats obtenus.



LA **PLANIFICATION**
DES **DÉCHETS** ET UN
SCENARIO
« **ZÉRO DÉCHET** »
CRÉATEUR D'EMPLOIS



LA PLANIFICATION DES DÉCHETS ET UN SCÉNARIO « ZÉRO DÉCHET » CRÉATEUR D'EMPLOIS

LA PLANIFICATION DES DÉCHETS ET UN « SCÉNARIO ZÉRO DÉCHET », CRÉATEUR D'EMPLOIS

Le scénario « zéro déchet » est intégré dans les actions inscrites au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en faveur de l'économie circulaire.



LE SCÉNARIO « ZÉRO DÉCHET »

Il s'inscrit dans une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets, en intervenant à trois niveaux : produire sobrement (éco conception), optimiser et allonger l'usage (économie du partage, réemploi), préserver la matière (compostage, recyclage). La Collectivité accompagne les entreprises dans leur transition écologique, œuvre pour une structuration des filières, soutient le recyclage et aide au développement de solutions vertes telles que les « ressourceries » ou autres ateliers de réparation et de valorisation.

Conformément aux recommandations de la Commission Européenne, **la Région s'engage pour UN SCÉNARIO « ZÉRO DÉCHET » SANS UNITÉ DE VALORISATION DES DÉCHETS.**

La Région souhaite privilégier d'autres procédés que l'UVE pour le traitement des déchets résiduels (tels que la gazéification). Ce sont **37 millions d'euros** qui peuvent ainsi être affectés à d'autres solutions alternatives à l'incinérateur.

En 2019, la Région s'engage fortement sur ce secteur à travers de multiples actions :

- la mise en œuvre du PRAEC (Plan Régional d'Actions en faveur de l'économie circulaire) en lien avec NEXA
- le lancement de la seconde session de l'appel à projets « économie circulaire » en partenariat avec l'ADEME

→ la poursuite des aides en faveur des associations et acteurs de l'économie circulaire

→ la réalisation d'un annuaire régional des acteurs et initiatives du secteur

→ l'accompagnement du projet « développement de l'écotourisme à Mafate » piloté par l'IRT...

Adhérer à l'économie circulaire c'est adhérer à un modèle de bio économie qui s'inscrit dans le cadre du développement durable. Les aides à l'investissement en faveur du développement de l'économie circulaire est estimé à **1 emploi direct ou indirect par tranche de 30 000 euros investis.**

La collectivité encourage et accompagne d'ores et déjà le développement des filières et la création d'emplois.